Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de gestion des dotations et des compétences** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises** **Sous-direction International** **Bureau des exportations et des partenariats internationaux** **N° NOR AGRT1525284C**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2015-954** **10/11/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/11/2015
Cette instruction abroge :
DGPAAT/SDRI/2014-793 du 02/10/2014 : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 52e Salon International de l'Agriculture (SIA) et le 124ième Concours Général Agricole (CGA).

Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 53ème Salon International de l'Agriculture (SIA) et le 125ème Concours Général Agricole (CGA).

Destinataires d'exécution
DRAAF DDT(M)

Résumé : Le CGA est une manifestation officielle du Ministère de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt qui participe au développement économique des filières. Il se déroule pendant le Salon International de l'Agriculture et nécessite la mise à disposition auprès du Commissariat général du CGA, d'agents du MAAF chargés d'exercer les fonctions de Commissaire et de Commissaire adjoint des différents concours constituant le CGA.

Textes de référence : Arrêtés du 27 juillet 2015 et du 28 octobre 2015 portant règlement du Concours général agricole.

Le Concours Général Agricole (CGA), créé en 1870, sélectionne et récompense chaque année, les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Propriété du MAAF et du CENECA, le CGA participe à l'encouragement des producteurs, au soutien au développement économique des filières agroalimentaires et permet aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix.

Les arrêtés du 27 juillet 2015 (Concours des Produits et des Vins) et du 28 octobre 2015 (Concours des animaux, concours de jugement dédiés aux étudiants et aux jeunes professionnels et Concours des prairies fleuries) fixent les modalités d'organisation du 125ème CGA, dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 27 février au 6 mars 2016, dans le cadre du 53ème Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement du CGA repose notamment sur l'implication des services du MAAF pour :

- Sensibiliser les producteurs et les équipes enseignantes des établissements d'enseignements agricoles à l'intérêt de ces différents concours,
- Promouvoir l'intérêt économique et, pour les concours de jugement, le rôle pédagogique de ceux-ci dans le développement des filières,
- Assister le Commissariat général dans l'organisation des phases finales par la mise à disposition de fonctionnaires du MAAF, en application de l'article 4 du règlement du concours. Cette mise à disposition se fait par le biais d'un ordre de mission sans frais, les indemnités liées à la réalisation de la mission seront prises en charge par le partenaire chargé de l'organisation opérationnelle du concours (Comexposium).

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables à la réussite des différentes manifestations. Les efforts doivent notamment porter sur :

- La diffusion de l'information auprès des établissements d'enseignement agricole public afin d'encourager leur participation :
  - à l'organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes, localement et lors des finales :
  - à l'organisation du Concours des jeunes professionnels du vin, dont les établissements d'enseignement agricole public assurent les présélections et la finale nationale ;
- au Trophée national des lycées agricoles.
- La mise à disposition de fonctionnaires placés sous votre autorité, susceptibles d'être chargés des fonctions de Commissaire lors des phases finales des Concours à Paris.

Vous trouverez en annexes les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de Commissaire pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux sera établie selon le modèle en annexe 4, à retourner **avant le 20 novembre 2015** au Commissariat Général du Concours général agricole (adresses courrier et email en annexe).

Des collaborations de durée un peu plus longues, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou électronique le cas échéant.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du MAAF, le succès du concours général agricole 2016 et du salon international de l'agriculture et soit assuré.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

La Directrice générale des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires

Catherine GESLAIN-LANEELLE

Annexe 1

Principales manifestations dans le cadre du 125ème Concours Général Agricole

I) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA animaux est composé de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces bovines, équines et asine, ovine, caprine, porcine et canine. Il a réuni 2400 animaux en 2015. Les phases finales du CGA 2016 se dérouleront du samedi 27 février au dimanche 6 mars 2016.

II) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux entreprises. Cette manifestation a réuni 21.000 produits inscrits en 2015, présentés par 5500 producteurs/entreprises et, évalués par 6700 jurés. Son édition 2016 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat des produits et des vins à partir du mercredi 24 février 2016,
- Le concours des vins, du samedi 27 au dimanche 28 février 2016,
- Les concours des produits, du samedi 27 février au mardi 1er mars 2016.

III) LE CONCOURS GENERAL DES JUGEMENTS DÉDIÉS AUX ETUDIANTS ET AUX JEUNES PROFESSIONNELS

Il s'agit de concours de jugement destinés à valoriser de futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage. En 2015, il a mobilisé un millier *d'*étudiants, apprenants, jeunes professionnels issus d'une centaine d'établissements. Les phases finales de l'édition 2016 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (C.J.A.J.) du dimanche 28 février au vendredi 4 mars 2016 :
  - Trophée du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
  - Trophées du meilleur pointeur de race (espèce bovine),
  - Trophée européen (espèce bovine) le mardi 1er mars 2016.

- Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 2 mars 2016.

- Trophée des lycées agricoles du mercredi 2 mars au dimanche 6 mars 2016.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRAIRIES FLEURIES (GESTION AGRIECOLOGIQUE)

Il se déroulera du lundi 29 février au vendredi 4 mars 2016.

ANNEXE 2

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS
PROGRAMME 2016

Samedi 27 février 2016	Dimanche 28 février 2016
Régions viticoles (Centres de Pré Sélection) • Alsace • Bourgogne • Provence • Sud-Ouest • Languedoc-Roussillon • Lorraine • Corse	Régions viticoles (Centres de Pré Sélection) • Beaujolais • Champagne • Savoie • Vallée du Rhône • Pays de la Loire • Bordeaux • Jura

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS
PROGRAMME 2016

Jeudi 21 janvier	Samedi 27 février	Dimanche 28 février	Lundi 29 février	Mardi 1er mars
- Viandes	- Volailles Abattues - Découpes de Volailles - Produits issus de Palmipèdes Gras	- Vins de liqueur - Produits apicoles - Piments d'Espelette - Produits oléicoles - Huiles de noix	- Produits laitiers - Eaux de vie - Pommeau - Huîtres - Truites fumées - Cognac - Bières	- Jus de fruits - Cidres et Poirés - Rhums et punchs - Vanille - Apéritifs - Charcuteries - Confitures - Safran

ANNEXE 3

CALENDRIER DES MISSIONS

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le CGA pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX, Concours de Jugement des Animaux par les Jeunes et Trophée National des Lycées Agricoles

Du jeudi 25 février au dimanche 6 mars 2016 inclus

II - CONCOURS DES VINS (par régions viticoles)

Du 24 février au 2 mars 2016 inclus.

III - CONCOURS DES PRODUITS

Du mardi 23 février au mercredi 2 mars 2016 inclus

IV - CONCOURS DES JEUNES PROFESSIONNELS DU VIN

Du mardi 1er mars au mercredi 2 mars 2016 inclus

ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES
POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ou COMMISSAIRE ADJOINT

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2016

A retourner avant le 20 novembre 2015 par courrier ou email à :
Concours Général Agricole/ Comexposium, 70 avenue du Général de Gaulle 92 058 PARIS LA DEFENSE cedex

Contacts :

Concours des animaux, CJAJ et TNLA : Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, cgaanimaux@comexposium.com
Concours des produits: Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, cgaproduits@comexposium.com
Concours des vins et CJPV : Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, cgavins@comexposium.com

DRAAF DDT(M) Établissements d'enseignement agricole	Nom et Prénom	Adresse administrative + Téléphone + Portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (annexe 3)

A. Le Vu le Chef de Service